

		(i) Indiens inscrits dans les réserves	(ii) Reste de la population	
a)	1976/77	Établissement (PFMC) Industrie (PFIMC)	\$2,680,470 286,112	\$124,105,307 20,367,602
b)	1977/78	Établissement (PFMC) Industrie (PFIMC)	3,294,764 314,820	122,842,607 24,655,918
c)	1978/79	Établissement (PFMC)* Industrie (PFIMC)	2,898,656 143,315	113,899,993 26,957,102

*Étant donné que les prestations d'assurance-chômage ont remplacé les allocations de formation versées aux stagiaires admissibles au début de l'année financière 1978-1979 et du fait que les prestations d'assurance-chômage versées aux stagiaires autochtones ne peuvent être retracées avec précision, la comparaison avec les années antérieures n'est pas exacte.

Question n° 478—M. Orlikow:

En a) 1976-1977, b) 1977-1978, c) 1978-1979, quelles sommes ont été consacrées aux programmes de formation des adultes destinés (i) aux autochtones (ii) au reste de la population de la province de Québec?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Les statistiques détaillées, qui fourniraient des données sur les sommes consacrées aux programmes de formation des adultes pour tous les autochtones, à savoir les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuit n'existaient pas avant le 1^{er} avril 1979. Toutefois, les données relatives aux sommes consacrées à l'achat de cours de formation pour les Indiens inscrits vivant dans les réserves ont été recueillies:

		(i) Indiens inscrits dans les réserves	(ii) Reste de la population	
a)	1976/77	Établissement (PFMC) Industrie (PFIMC)	\$1,386,227 86,606	\$128,730,384 13,724,492
b)	1977/78	Établissement (PFMC) Industrie (PFIMC)	2,254,650 163,200	130,820,360 19,576,707
c)	1978/79	Établissement (PFMC)* Industrie (PFIMC)	1,198,521 8,957	112,911,838 21,499,008

*Étant donné que les prestations d'assurance-chômage ont remplacé les allocations de formation versées aux stagiaires admissibles au début de l'année financière 1978-1979 et du fait que les prestations d'assurance-chômage versées aux stagiaires autochtones ne peuvent être retracées avec précision, la comparaison avec les années antérieures n'est pas exacte.

Question n° 479—M. Orlikow:

En a) 1976-1977, b) 1977-1978, c) 1978-1979, quelles sommes ont été consacrées aux programmes de formation des adultes destinés (i) aux autochtones (ii) au reste de la population de la province de Terre-Neuve?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): L'expression «autochtones» englobe les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuit. Étant donné que la situation des autochtones de Terre-Neuve n'a pas encore été déterminée aux termes de la Loi sur les Indiens, ils sont encore considérés comme non inscrits.

Voici quelles sommes qui ont été dépensées pour chacune des années indiquées:

		(i) Indiens inscrits dans les réserves	(ii) Reste de la population	
a)	1976/77	Établissement (PFMC) Industrie (PFIMC)	\$ 69,464 82,717	\$20,559,218 1,820,430
b)	1977/78	Établissement (PFMC) Industrie (PFIMC)	73,182 101,750	20,202,131 2,128,450
c)	1978/79	Établissement (PFMC)* Industrie (PFIMC)	42,967 —	16,625,151 2,897,734

*Étant donné que les prestations d'assurance-chômage ont remplacé les allocations de formation versées aux stagiaires admissibles au début de l'année financière 1978-1979 et du fait que les prestations d'assurance-chômage versées aux stagiaires autochtones ne peuvent être retracées avec précision, la comparaison avec les années antérieures n'est pas exacte.

Question n° 480—M. Orlikow:

En a) 1976-1977, b) 1977-1978, c) 1978-1979, quelles sommes ont été consacrées aux programmes de formation des adultes destinés (i) aux autochtones (ii) au reste de la population de la province du Nouveau-Brunswick?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Les statistiques détaillées, qui fourniraient des données sur les sommes consacrées aux programmes de formation des adultes pour tous les autochtones, à savoir les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuit n'existaient pas avant le 1^{er} avril 1979. Toutefois, les données relatives aux sommes consacrées à l'achat de cours de formation pour les Indiens inscrits vivant dans les réserves ont été recueillies:

		(i) Indiens inscrits dans les réserves	(ii) Reste de la population	
a)	1976/77	Établissement (PFMC) Industrie (PFIMC)	\$ 145,614 95,785	\$19,151,103 3,199,173
b)	1977/78	Établissement (PFMC) Industrie (PFIMC)	394,090 11,000	16,913,757 4,293,845
c)	1978/79	Établissement (PFMC)* Industrie (PFIMC)	171,625 2,559	13,799,441 4,526,770

*Étant donné que les prestations d'assurance-chômage ont remplacé les allocations de formation versées aux stagiaires admissibles au début de l'année financière 1978-1979 et du fait que les prestations d'assurance-chômage versées aux stagiaires autochtones ne peuvent être retracées avec précision, la comparaison avec les années antérieures n'est pas exacte.

Question n° 481—M. Orlikow:

En a) 1976-1977, b) 1977-1978, c) 1978-1979, quelles sommes ont été consacrées aux programmes de formation des adultes destinés (i) aux autochtones (ii) au reste de la population de la province de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Les statistiques détaillées, qui fourniraient des données sur les sommes consacrées aux programmes de formation des adultes pour tous les autochtones, à savoir les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuit n'existaient pas avant le 1^{er} avril 1979. Toutefois, les données relatives aux sommes consacrées à l'achat de cours de formation pour les Indiens inscrits vivant dans les réserves ont été recueillies:

		(i) Indiens inscrits dans les réserves	(ii) Reste de la population	
a)	1976/77	Établissement (PFMC) Industrie (PFIMC)	\$ 5,740 25,621	\$23,152,586 3,786,502
b)	1977/78	Établissement (PFMC) Industrie (PFIMC)	— 30,745	22,260,918 4,982,364
c)	1978/79	Établissement (PFMC)* Industrie (PFIMC)	292,717 57,582	15,982,091 5,301,416

*Étant donné que les prestations d'assurance-chômage ont remplacé les allocations de formation versées aux stagiaires admissibles au début de l'année financière 1978-1979 et du fait que les prestations d'assurance-chômage versées aux stagiaires autochtones ne peuvent être retracées avec précision, la comparaison avec les années antérieures n'est pas exacte.

Question n° 482—M. Orlikow:

En a) 1976-1977, b) 1977-1978, c) 1978-1979, quelles sommes ont été consacrées aux programmes de formation des adultes destinés (i) aux autochtones (ii) au reste de la population de la province de la Saskatchewan?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Les statistiques détaillées, qui fourniraient des données sur les sommes consacrées aux programmes de formation des adultes pour tous les autochtones, à savoir les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuit n'existaient pas avant le 1^{er} avril 1979. Toutefois, les données